

1. Identification**Identificateur de produit****Identité du produit**

Ammonium Sulfate, Dry (CHE-5041S)

Autres moyens d'identification;

Nest pas applicable

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Fabrication d'engrais.

Restrictions d'utilisation :

Non disponible.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Nom de la société**

Chemtrade Logistics Inc. (Canada)

155 Gordon Baker Road Suite 300

Toronto, Ontario M2H 3N5

416-496-5856

Chemtrade Logistics Inc. (US)

90 East Halsey Road, Suite 200

Parsippany, NJ 07054

(800) 228- 8558

Secours**Téléphone No**

Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : (866) 416-4404 (États-Unis et Canada)

CHEMTREC +1-800-424-9300

Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit

Pour des renseignements sur la FDS: (416) 496-5856
www.chemtradelogistics.com**2. Identification des dangers du produit****Classification de la substance ou du mélange**

Pas de catégories applicables.

Éléments d'étiquetage

Pas de catégories applicables.

[Prévention] :

Pas de déclarations de prévention

[Réponse] :

Pas de déclarations de réaction

[Stockage] :

Pas de déclarations de stockage

[Disposition] :

Pas de déclarations d'élimination

Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

Ne contient PAS de composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS) selon la liste combinée PFASMASTER de l'EPA des États-Unis des produits chimiques PFAS.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Sulfate d'ammonium Numéro CAS: 7783-20-2 Synonymes : Aucune information disponible	80 - 100	Non Classé	Pas de données disponibles.-

La concentration réelle ou la plage de concentration est retenue comme secret commercial.

*PBT/vPvB - substance PBT, vPvM ou vPvB.

Les textes complets des phrases sont présentés dans la section 16.

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact de composition sont retenus en tant que secret commercial au sens de la norme de communication des dangers de l'OSHA [29 CFR 1910.1200].

Section 4. Premiers secours**Description des premiers secours**

- Généralités** En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.
- Inhalation** Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
- Yeux** Irriguer abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 30 minutes, en tenant les paupières écartées et consulter un médecin. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

Peau	Enlevez les vêtements contaminés. Lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utilisez un nettoyant pour la peau reconnu. Tremper la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
Ingestion	En cas d'ingestion, obtenez des soins médicaux immédiats. Restez au repos. Ne pas provoquer de vomissements.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Résumé	Général : Il n'est pas prévu qu'il présente un danger significatif dans des conditions normales d'utilisation. Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer des irritations. Contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau. Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux. Ingestion : L'ingestion peut causer des effets indésirables.

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial : En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.
Voir la section 2 pour plus de détails.

Effets chroniques	Symptômes chroniques : Pas disponible, aucun connu
--------------------------	---

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des agents extincteurs adaptés au feu environnant.

Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau ou de courant d'eau puissant.

L'utilisation d'un courant d'eau puissant peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition sont corrosifs et dangereux pour la santé. Forme de l'ammoniac, du dioxyde de soufre et/ou du trioxyde de soufre à des températures supérieures à 232 °C (450 °F).

Conseils aux pompiers

Comme pour tous les incendies, portez une pression positive, un appareil respiratoire autonome (APRA) avec une pièce complète et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Portez des APRA pendant le nettoyage immédiatement après l'incendie. Ne pas fuméesr.

Risque d'incendie: Non considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Instructions de lutte contre les feux: N'entrez pas dans la zone d'incendie sans équipement de protection

approprié, y compris une protection respiratoire. Utilisez de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les contenants exposés. **Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.**

Les réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

Autres informations: Ne pas laisser les eaux de ruissellement de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Guide ERG N° Pas de données disponibles.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne touchez pas ou ne marchez pas à travers les matériaux déversés. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Fournir une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Voir la section 8. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhale la poussière.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Retirer rapidement les vêtements souillés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Éviter la libération dans l'environnement.

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection personnelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Aérer la zone.

Méthodes de nettoyage : Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets de façon sécuritaire. Évitez la production de poussière pendant le nettoyage des déversements. Le nettoyage sous vide est préférable. Si un balayage est nécessaire, utilisez un anti-poussière.

Pour le confinement : Contenir les déversements solides avec des barrières appropriées et empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les conteneurs avec précaution pour éviter les dommages et les déversements.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et les autres parties exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et à la fin du travail. Utiliser de bonnes pratiques de propreté lors du stockage, du transfert et de la manipulation afin d'éviter l'accumulation excessive de poussière. Protéger de l'humidité.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention] :

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Les contenants ouverts doivent être correctement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles.

Utiliser de bonnes pratiques de nettoyage lors du stockage, du transfert et de la manipulation afin d'éviter l'accumulation excessive de poussière. Protéger de l'humidité.

Dangers supplémentaires Ce produit peut former des grumeaux sous l'effet de l'humidité; protéger contre l'humidité.

Matières incompatibles : Bases fortes, alcalis, substances alcalinisantes et nitrites.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage] :

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fabrication d'engrais.

Restrictions d'utilisation :

Non disponible.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
7783-20-2	Sulfate d'ammonium	ACGIH	Aucune limite établie
		OSHA	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie

		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie

Les limites d'exposition aux poussières de nuisance sont:OSHA PEL: 15 mg/m³ (50 mppcf*) TWA, ACGIH 10 mg/m³.

Contrôles de l'exposition

Respiratoire

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, portez une protection respiratoire approuvée.

Yeux

Peau

LUNETTES DE SÉCURITÉ CHIMIQUE

éviter le contact avec la peau. Évitez le contact avec la peau. Portez des gants de protection. Portez des vêtements de protection appropriés.

Matériaux pour vêtements de protection: Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

Contrôles d'ingénierie

Contrôles de l'exposition Contrôles techniques appropriés : Des fontaines d'urgence pour les douches oculaires et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que toutes les réglementations nationales et locales sont respectées.

Autres pratiques de travail

Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Gants, vêtements de protection et lunettes de sécurité compatibles avec les produits chimiques. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhala la poussière.

éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Retirer rapidement les vêtements souillés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Slight Ammonia
Seuil olfactif	Aucune information disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	N'est pas applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité : Aucune information disponible Limite supérieure d'explosivité: Aucune information disponible
Point d'éclair	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation (°C)	Aucune information disponible
Température de dégradation (°C)	280 °C (536 °F)
pH	4.9 - 5.9 (Conc. (% w/w): 40%)
Viscosité (cSt)	Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau	Eau: 42,3 %(p/p) @ 0°C, 46,3%(p/p) @ 50°C, 49,9%(p/p) @ 100°C
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune information disponible
Tension de vapeur (Pa)	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Vitesse d'évaporation (Ether =1)	Aucune information disponible
Gravité spécifique	1.766
Particle Size	Through a 16 mesh screen (1.19mm/0.0469 inch) 8.7%; through a 8 mesh screen (1.027 mm/0.0937 inch) 50%; through a 5 mesh screen (4 mm/0.157 inch) 99.8%

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Les réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage (voir rubrique 7).

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.

Matières incompatibles

Bases fortes, alcalis, substances alcalinisantes et nitrites.

Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition sont corrosifs et dangereux pour la santé. Forme de l'ammoniac, du dioxyde de soufre et/ou du trioxyde de soufre à des températures supérieures à 232 °C (450 °F).

Section 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Estimations de la toxicité aiguë du produit	NA	NA	NA	NA	NA

Ingédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Sulfate d'ammonium - (7783-20-2)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingédient	La source	Valeur				
7783-20-2	Sulfate d'ammonium	CIRC	No				
		ACGIH	Aucune limite établie				
Classification	Catégorie	Description du danger					
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable					
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable					
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable					

Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

Voies d'entrée possibles :

Inhalation, ingestion, contact et absorption cutanées.

Symptômes et effets, aigus et différés :

Général : Il n'est pas prévu qu'il présente un danger significatif dans des conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer des irritations.

Contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut causer des effets indésirables.

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

: En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.

Effets chroniques Symptômes chroniques : Pas disponible, aucun connu

Section 12. Informations écologiques
Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l

Sulfate d'ammonium - (7783-20-2)	53.00, Oncorhynchus mykiss	169.00, Daphnia magna	Pas de données disponibles
----------------------------------	----------------------------	-----------------------	----------------------------

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13. Considérations relatives à l'élimination
Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, fédérales, provinciales, territoriales et internationales.

Écologie - Déchets : Évitez les rejets dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

Informations Supplémentaires : Le contenant peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

Section 14. Informations relatives au transport

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

DOT (transport terrestre national)	
Numéro ONU	Non réglementé
Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	Non applicable

TMD (transport terrestre national)

Numéro ONU	Non réglementé
-------------------	----------------

Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	Non applicable

IMO / IMDG (transport maritime)	
Numéro ONU	Non réglementé
Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	Non applicable

ICAO/IATA	
Numéro ONU	Non réglementé
Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	Non applicable

Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non;

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

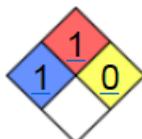
Aucune information disponible

Section 15. Informations réglementaires

Résumé sur les règlementations	La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.
Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA):	Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

Classement NFPA

Santé (bleu) :1
Feu (rouge) :1
Réactivité (jaune) :0
Spécial (blanc) :--

**Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA):**

Sulfate d'ammonium

CERCLA Produits chimiques et quantités à signaler :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

Sulfate d'ammonium

Liste extérieure des substances (LES) :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie :

Sulfate d'ammonium

Proposition 65 - Substances carcinogènes :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines de croissance :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 Étiquette de Danger:

This product contains no chemicals known to the State of California to cause cancer and birth defects or other reproductive harm.

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	US TSCA	Australia AICS	Korea ECL	EU EINECS	EU ELINCS	EU SVHC	EN NLP	Mexico INSEQ
Sulfate d'ammonium (7783-20-2)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	China IECSC	Japan ENCS	Japan ISHL	Japan PDSCL	Japan PRTR 1	Japan PRTR 2	Philippines PICCS	New Zealand NZIOC
Sulfate d'ammonium (7783-20-2)	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui

Section 16. Autres informations

Date de révision 11/04/2025

Numéro de fiche signalétique 3.0

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

N'est pas applicable

Avertissement : Les informations présentées ici sont fournies à titre de guide à ceux qui manipulent ou utilisent ce produit. Des pratiques de travail sécuritaires doivent être utilisées lorsque vous travaillez avec des matériaux. Il est important que l'utilisateur final décide de la pertinence des procédures de sécurité utilisées lors de l'utilisation de ce produit.

Fin du document